



Judi 13 Décembre 2012
N° 79

TRAVERSES UNITAIRES



La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

EDITORIAL

Faut-il des aciers de Florange pour les avions de Nantes ? Faut-il Mittal et Vinci ?

Pas besoin d'être Maya pour voir qu'un monde se fissure alors qu'un autre émerge. La fissure est celle-là : peut-on faire société, aménager le territoire avec des projets des années soixante ?

Comme si on n'avait pas vu que les glaciers fondent, que les mers débordent, que les réacteurs nucléaires ne savent pas nager. Comme si on n'avait pas vu les victimes : travailleurs et travailleuses, enfants et vieillards aux vies anéanties.

Pour quoi ? Le mariage à Versailles de la fille de M. Mittal ? Les stock-options de M. Huillard ?

Il faut des avions, des pistes d'atterrissage et de l'acier, mais pas comme avant, pas dans ces conditions, comme si de rien n'était.

Par ces fissures on entrevoit ce qui advient : la nationalisation ; une solution inenvisageable, imprononçable il y a quelques semaines. Agitée sous le nez des propriétaires elle produit son effet. Au-dessous de ce que l'on aurait pu obtenir si la menace n'était pas restée que menace. Au final la propriété collective des moyens de production a fait irruption et restera dans le paysage. Et chacun a pu en observer l'effet clivant.

La sobriété énergétique aussi. À Nantes, comme à Florange tous les calculs apparaissent désormais faux sans ce paramètre.

La contre-expertise citoyenne ou syndicale.

Apprends l'ABC ! tu dois vérifier la facture dit Brecht. Les factures sont vérifiées partout, par les 99% de Wall Street, les audits citoyens de la dette, par les syndicalistes des usines métallurgiques, dans les assemblées et commissions des collectivités territoriales.

Ce n'est pas un surgissement soudain, cela ressemble à ces petites fuites sur un tuyau devenu poreux. Les bouts de chatterton de-ci, de-là ne font que retarder l'échéance : il faudra changer de tuyau.

Mais on voit les obstacles aussi, les résistances. Les plus déprimantes sont celles qui viennent de ceux que l'on pensait avec nous. Les propriétaires et les bétonneurs savent construire des alliances. Pas nous. Ou pas bien.

Le projet de budget 2013 donne à voir ces alliances et les intérêts privés servis au détriment de l'intérêt général. Une vague pétition patronale du mouvement des « pigeons » suffit pour gagner une niche fiscale. Notre pétition « jeunesse et sports » pour demander à sortir du secrétariat général des ministères sociaux réunit plus de signatures qu'eux pourtant, et nous n'avons toujours pas de

réponse ! Les augmentations de TVA n'étaient pas au programme, elles sont désormais au projet de budget. À Florange la nationalisation est parvenue au rang du discours, mais le cadeau est allé à Mittal. Dans le budget, la justice sociale était dans le discours, le cadeau pour les actionnaires. Cela finit par se voir... Les chattertons du mariage pour tous et les combats de chefs à droite ne parviennent pas à le masquer.

Il en va des hauts fourneaux, comme des aéroports ou des DDI. Les idées font leur chemin, mais c'est long. Dans le bras de fer que les fédérations syndicales ont engagé avec le ministre Fourneyron, l'idée qu'une transformation des structures construites par l'ancien gouvernement est possible fait son chemin au-delà de Jeunesse et Sports. C'est ce que donne à voir le boycott du CTM du 19 novembre par tous les syndicats versant Jeunesse et Sports et versant Santé qui

demandent aussi de leur côté un CTM spécifique. Cependant il nous faut encore convaincre dans nos rangs que la structuration administrative qui permet aux missions éducatives de Jeunesse et Sports la proximité avec les usagers n'est pas une direction départementale isolée au milieu de directions départementales interministérielles mais des unités territoriales dépendant de directions régionales, seules encore, sous l'autorité des ministères. Le débat

existe au sein d'EPA, il traverse tous les syndicats, puisqu'il se trouve des collègues – minoritaires certes - qui estiment qu'on ne peut revenir sur la RGPP ! Même si on peut les comprendre, tous ces replis d'ambition collective accompagnent l'immense déception devant une politique qui aménage le cap du libéralisme, le déclin de nos services publics par concession aux lobbies.

Dernier Traverses 2012, occasion de se souhaiter solidairement une bonne année 2013.

Comme nous ne sommes pas dans la croyance magique, nous savons cependant que cette année dépendra de nos énergies collectives.

2013 nous offrira des opportunités de débats intenses : le Congrès de notre fédération en février et le congrès de notre syndicat en juin. L'ensemble se prépare les 15 et 16 janvier en conseil syndical. Dans ces lieux aussi il faut faire émerger l'idée du possible. Des exemples ? C'est dans les pages qui suivent.

Marie-Christine Bastien



Depuis juin 2012, la ministre connaît les revendications des personnels : quitter les ministères sociaux, rejoindre un pôle éducatif, disposer d'un CTM spécifique.

Les syndicats FSU, UNSA, CGT, FO ont pris la décision de ne plus siéger dans un CTM qui réunissant 5 ministres poursuit le travail de la RGPP : nivellement des missions, polyvalence, fusions et confusions...

Depuis la ministre laisse entendre que nous aurons un CTM, depuis plus rien. Silence.

Les inspecteurs généraux rendent un rapport dont les analyses et préconisations convergent avec celles des syndicats. Silence.

Les syndicats ont maintenu leur boycott des CTM, des CT des DR et DD, lancé une pétition, manifesté devant le ministère à l'occasion de la remise du label diversité (un comble dans un ministère qui organise l'uniformisation). Les groupes parlementaires de gauche du Sénat et de l'assemblée ont été rencontrés. Les groupes communistes se sont fait les relais en séance des interventions de l'interfédérale <http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?media=3590&synchro=0&dossier=10>. <http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?media=3531&synchro=1749514&dossier=12>

À ces questions la ministre a répondu :

Vous avez raison, madame Buffet, de vous préoccuper des personnels de mon ministère. La réforme de l'administration territoriale et la RGPP nous ont non seulement privés de moyens humains, mais ont aussi engendré une perte d'identité professionnelle. Mes échanges avec les représentants syndicaux et mes déplacements dans les directions départementales et régionales m'ont permis de mesurer les souffrances résultant de ces réorganisations, et nos personnels demandent aujourd'hui à ne surtout plus être ainsi bousculés. La mission éducative de notre ministère est incontestable mais cela ne justifie pas de transférer des

agents au ministère de l'éducation nationale, tellement plus vaste que le nôtre et qui n'est pas forcément prêt à les accueillir.

Il est en revanche nécessaire d'avoir une meilleure visibilité sur nos ressources humaines, et le projet de loi de finances 2013 est à cet égard un premier pas en avant. Il est également indispensable de travailler à leur reconnaissance, en réinstaurant le dialogue social qui n'était plus permis dans le cadre mutualisé du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales. Nous voulons donc obtenir un comité technique ministériel propre et de premières réunions interministérielles se sont déjà tenues à cet effet.

Enfin, dans le cadre de la réflexion que nous menons sur la modernisation de l'action publique, il faut travailler à une meilleure identification de nos métiers, en vue d'améliorer la gestion de nos ressources humaines et de nous doter

d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences qui fait cruellement défaut pour les métiers de la jeunesse et des sports. Je m'attache donc depuis plusieurs semaines à mieux répondre aux aspirations de personnels dont le savoir-faire et la qualité professionnelle sont indéniables, mais qui ne bénéficient pas de la reconnaissance et du dialogue social auxquels ils auraient droit. »

Ce que la Ministre a répondu à la parlementaire, le 29 octobre est-il si difficile de le dire aussi aux organisations syndicales qui représentent 90% des personnels ?

Le 19 novembre un nouveau CTM était convoqué. Les syndicats des personnels du versant santé et social du CTM ont également quitté la séance. Toutes les organisations désormais (sauf la CFDT) demandent des CTM spécifiques.

Le même jour l'interfédérale a décidé de maintenir son appel au boycott des CT ministériels, des CT des DR et des DD. Elle a décidé d'une demande de rendez-vous au premier ministre.

SOMMAIRE

Editorial

1

L'action sociale de l'Etat dans la Fonction Publique

L'action sociale Interministérielle	4-5
Les Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS)	6
L'action sociale au MSJEPVA	6
L'action sociale dans les établissements	7-8

Congrès FSU

Organisation du Congrès FSU	14
Contribution EPA au congrès FSU 2013	15
Conseil syndical EPA 15-16/01/13 à Nantes	16

EPA FSU

Fiche syndicalisation	17
Contacteur EPA	18

Mme FOURNEYRON est-elle sourde ?

2-3

Promotions au MSJEPVA 13

Rapport de l'Inspection Générale Jeunesse et Sports 10

DDI 11

Budget du MJSEPVA (PFR) 12

BRÈVES

Emplois d'avenir 3

Diplômes professionnels d'animateurs 9

Organisation du MSJEPVA 10

Contrat d'engagement éducatif : la JPA persiste 12

Refondation de l'école : sans Jeunesse et sports !? 13

Chaire consacrée à la jeunesse à Rennes 14

Le cadeau de Mme Kirry aux personnels Jeunesse et Sports avant son départ 14

Nous aussi nous voulons partir, mais pas en préfecture 15

Éducation populaire 15

Rapports à lire 16

Élections TPE

9

Mme FOURNEYRON est-elle sourde ?

Le dialogue social doit pouvoir s'effectuer dans des instances cohérentes, à la mesure des missions et compétences des personnels.

Les ministres auraient tout à gagner à disposer des moyens humains et des lieux de dialogues correspondant à leurs prérogatives.

Les contraintes de l'action collective

L'isolement de la CFDT

Seule la CFDT est restée en séance du CTM le 19 novembre. Elle est désormais bien seule. Cet isolement a probablement motivé le communiqué où elle accuse l'interfédérale de corporatisme.

Elle n'a probablement pas bien lu les communiqués des organisations syndicales majoritaires qui toutes demandent des CTM spécifiques. Les fédérations signataires du communiqué lu en séance sont membres de confédérations qui veillent à mettre en cohérence les mandats de leurs fédérations.

La CFDT n'a pas pris la mesure des exigences des personnels dans toutes les composantes des ministères sociaux.

La mobilisation locale

Depuis juillet les sections régionales EPA ont été invitées à contacter les autres syndicats pour mettre en œuvre les consignes de boycott. Elles ont été destinataires de modèles de courrier à adresser aux directeurs.

La mise en œuvre du boycott a été bien suivie en DR et plus difficile en DDI. Les syndicats des versants santé, social, préfecture des confédérations ne se sont pas considérées concernées par cet appel. Les choses sont largement évoluées depuis le 19 novembre, puisque les organisations du versant social partagent nos analyses et nos revendications.

Les instances des DDI sont encore trop récentes, les organisations syndicales n'y sont pas toujours très actives et le dialogue social est encore soumis aux menaces de chefs de services qui n'ont besoin que de chambres d'enregistrement. Cette mobilisation sera déterminante pour la suite

la pétition

Elle compte 1200 signatures. C'est important mais ce n'est pas suffisant. Il faut encore engranger des signatures dans tous les services et tous les établissements. Sans le soutien effectif des personnels la revendication ne semble portée que par des directions syndicales. Rester à ce nombre de signatures donne le message de personnels résignés à leur triste sort, qui ne réagiront pas aux prochaines mesures.

les difficultés à surmonter

La question des DDI n'est pas tranchée. Il faut admettre que les fédérations syndicales ne sont pas unanimes sur la question. Si le détricotage au niveau ministériel fait accord, au niveau départemental, les options divergent et en particulier à la FSU. Si EPA souhaite la création de DR et d'unités territoriales, pour maintenir le lien partout avec le ministère, le SNEP veut revenir aux DDJS, et le SNUITAM (agriculture, équipement) ne veut pas revenir en arrière, jugeant pertinentes les DDI dans leur secteur.

La question se pose à la FSU, mais elle se pose également dans les autres syndicats.

Les souffrances subies par les personnels est un argument des syndicats pour condamner la RGPP. C'est désormais un argument de l'administration qui ne voulant pas ajouter de la souffrance à la souffrance souhaite faire une pause dans les réformes, c'est à dire ne veut pas accéder à nos demandes. Sortir un blessé d'une voiture accidentée peut lui causer des dommages, est-ce pour autant qu'il faut le laisser dans cette voiture ?

Nous entendons cet argument de la pause chez nos collègues aussi. Ils imaginent à nouveau des déménagements, des réunions de travail pour définir les nouveaux organigrammes...

Nous ne demandons pas de nouveaux déménagements mais le maintien de l'autorité du ministre sur les moyens et les missions ; missions que nous voulons éducatives.

L'acte III de la décentralisation est davantage ce qui motive la pause et le silence des ministères.

Ne pas exprimer maintenant nos attentes consiste à laisser d'autres décider seuls, comme avant.

BRÈVES

Emplois d'avenir

Les services de l'État se mobilisent, les plaquettes arrivent par cartons, des réunions d'information sont organisées, les conseils régionaux votent des crédits importants pour la formation...

Soutien à l'emploi des jeunes et soutien aux associations sont les arguments développés.

Soutien à l'emploi des jeunes ?

Le plus anciens dans les services et les associations rappellent l'enchaînement des dispositifs pour l'emploi des jeunes, et ... leurs résultats. La période de « débutant » dans la vie professionnelle s'allonge avec la multiplication des contrats précaires et des périodes de chômage. Les nouvelles formes de contrats expérimentés par les jeunes ont des conséquences sur l'ensemble des salariés.

Nous rappellerons aussi que l'arrivée de la gauche au gouvernement n'a pas stoppé les politiques d'insertion spécifiques pour les jeunes mais s'est manifestée aussi, en 1981, par une embauche de contractuels devenus fonctionnaires (nous sommes quelques-uns à Jeunesse et Sports à en avoir bénéficié), en 1997, des emplois-jeunes (5 ans), en 2012, des emplois d'avenir (CUI, 3 ans)...

Crise économique ou crise du courage ?

Soutien aux associations ?

Transformation en agence d'insertion, plutôt.

Les emplois d'avenir vont découvrir des équipes déjà bien malmenées par les diminutions de subventions et le recours aux contrats d'insertion, aux services civiques... Le soutien aux projets associatifs, exige des mesures pérennes. Le soutien aux associations c'est par exemple, plus de postes FONJEP, aux montants revalorisés.

L'action sociale Interministérielle.

Principes généraux

L'action sociale de l'État, telle que définie par les textes, "a pour objet l'amélioration des conditions de vie des agents et de leurs familles. Elle est constituée par les prestations spécifiques que l'administration accorde à ses agents, actifs et retraités notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs".

L'action sociale **interministérielle** est le premier niveau de décision pour l'ensemble des dispositifs.

L'action sociale **ministérielle** revient à chaque ministère qui la met en place en direction de ses propres agents, dans des domaines variés : aides à la famille, loisirs et culture, secours et prêts, logement.... Celle-ci doit, en principe, permettre de prendre en compte les particularités de chaque ministère et les besoins de proximité des agents concernés.

A la différence des prestations légales, les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

Sauf dispositions contraires, les prestations d'action sociale ne sont pas cumulables avec les prestations familiales légales versées pour le même objet et qui doivent être servies en priorité.

Les prestations d'action sociale sont affranchies des cotisations sociales, notamment des cotisations versées aux URSSAF, de la CSG et de la Contribution exceptionnelle de solidarité.

A l'exception de la subvention repas soumise à un indice plafond, les administrations qui le désirent peuvent instituer pour telle ou telle prestation un système de quotient familial établi de façon

à maintenir les dépenses dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible à ce titre.

Des prestations différentes peuvent cependant être mises en place dans chaque administration, dans le cadre de la politique d'action sociale de chaque ministère, qui ne seront pas communes à l'ensemble des personnels de l'Etat.

L'action sociale interministérielle

" *vise en particulier à répondre aux préoccupations et attentes générales et transverses exprimées par l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé de la fonction publique en matière de gestion des ressources humaines. Ces dernières années, l'action sociale interministérielle s'est tout particulièrement attachée à favoriser et faciliter pour les agents la conciliation de leur vie professionnelle et familiale. Le budget dédié à cette politique a représenté 138,5 M€ en 2011*".

Le Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (CIAS) est l'instance **de concertation et de pilotage chargée de proposer les orientations de l'action sociale interministérielle tant au niveau national qu'à l'échelon déconcentré**.

Son rôle est de proposer des orientations, la répartition des crédits au niveau central et régional (SRIAS) et d'assurer le suivi des actions.

L'article 6 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, institue ce comité auprès du ministre chargé de la fonction publique. L'arrêté du 29 juin 2006 modifié en fixe la composition et le fonctionnement.

Les prestations

Les principales prestations individuelles de l'action sociale interministérielle accessibles aux *agents rémunérés sur le*

budget de l'Etat sont les suivantes :

Le CESU-garde d'enfants. Aide financière pour la garde des enfants de moins de 0/3 ans ou 3/6ans, versée aux agents sous forme de Chèques Emploi Service Universels préfinancés.

L'AIP, aide à l'installation des personnels. Prise en charge d'une partie des dépenses liées à l'installation des primo-arrivants ou des agents exerçant la majeure partie de leurs fonctions en zone urbaine sensible.

L'aide au maintien à domicile. Elle a pour but de favoriser le maintien à domicile des fonctionnaires et ouvriers retraités de l'État et de prévenir leur perte d'autonomie.

Les chèques-vacances. Prestation reposant sur une épargne de l'agent (4 à 12 mois) abondée d'une participation de l'Etat (10 à 30 % du montant épargné).

La réservation de logements sociaux locatifs. Des logements sociaux locatifs sont réservés sur crédits sociaux ministériels ou interministériels. Afin de loger les fonctionnaires et agents de l'État, le préfet du département peut réserver 5% des logements dont la construction ou la réhabilitation a été subventionnée par l'État.

L'Aide aux familles. Regroupées sous ce terme une série de prestations comprenant notamment "l'aide aux parents en repos", "l'intervention des travailleuses familiales", "l'aide aux parents d'enfants handicapés", "centres de vacances avec hébergement", "centre de loisirs sans hébergement", "séjours dans les centres familiaux de vacances et en gîtes", "séjours mis en oeuvre dans le cadre scolaire", "centre de vacances spécialisés pour handicapés", "actions en faveur des séjours linguistiques".

Les textes de référence :

Loi n° 2007-148 du 2 Février 2007 de modernisation de la Fonction Publique :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000465739>

* Décret n° 2006-21 du 6 Janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000812102>

* Décret n° 2012-714 du 7 mai 2012 modifiant le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025825325>

* Circulaire DAGPB/SRH2D/2007/192 du 10 Mai 2007 relative aux prestations d'action sociale.

* Circulaire DRH/DRH2C/2011/284 du 13 Juillet 2011 relative à l'organisation de l'action sociale en faveur des agents pour 2011.

* Note de service n° DRH/DRH2C/2012/61 du 15 février 2012 relative aux prestations d'action sociale en faveur des agents pour 2012.

Cette dernière note récapitule notamment l'ensemble des prestations destinées aux agents des DRJSCS et directions départementales interministérielles. (en ligne sur le site epafsu.org, rubrique action sociale)

Liens utiles :

CESU enfants 0/3 ans :

<http://www.cesufonctionpublique.fr/03/index.html?CSRT=17793629136089733971>

CESU enfants 3/6 ans :

<http://www.cesufonctionpublique.fr/36/index.html?CSRT=17793629136089733971>

Aide à l'installation des personnels :

<https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home>

Chèques-Vacances :

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/home>

Aide au maintien à domicile :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/amd>

L'action Sociale sur le site FSU :

<http://www.fsu.fr/-Action-sociale-htm>

L'action sociale interministérielle.

Le comité interministériel de l'action sociale

Il se réunit au moins quatre fois par an pour :

- proposer les orientations de l'action sociale interministérielle tant au niveau national qu'à l'échelon déconcentré.
- proposer la répartition des crédits d'action sociale interministérielle gérés tant au niveau central qu'au niveau déconcentré.
- exercer une fonction d'observatoire des réalisations et des projets ministériels dans le domaine de l'action sociale.
- exercer le suivi de la gestion de l'action sociale interministérielle en :

a) participant au pilotage de la mise en œuvre des mesures de déconcentration de l'action sociale interministérielle et en évaluant les résultats.

b) rendant un avis sur la mise en œuvre et la gestion des prestations interministérielles d'action sociale gérées au niveau national.

c) étant destinataire des rapports annuels de ses sections régionales (les SRIAS) et en adoptant lui-même un rapport annuel présentant, notamment, une synthèse de ces rapports.

Il est composé de 9 représentants des administrations et de 13 représentants des organisations syndicales : CFDT ; CFTC ; CGC ; CGT ; FO ; FSU ; UNSA ; SOLIDAIRES.

Son président est nommé pour 3 ans sur proposition des organisations syndicales.

Alain Vibert de la FSU est actuellement co-animateur au niveau de la CIAS de la commission permanente de suivi des SRIAS (alain.vibert-guigue@snuipp.fr)

L'action de la FSU au sein du CIAS : exiger un budget à la hauteur des besoins

L'action sociale de l'État devrait être le **lieu même** du dialogue social, avec les moyens financiers nécessaires à une politique pensée et mise en œuvre en totale concertation avec les partenaires sociaux. Le CIAS devrait permettre une expression et une intervention collective des organisations syndicales comme elles ont pris l'habitude de le faire en son sein ces dernières années.

Voici ce qu'il en est aujourd'hui (Communiqué FSU du 11 Octobre 2012) : *"le 9 Octobre 2012, le cabinet de la Fonction Publique présentait aux organisations syndicales les grandes lignes d'un budget de l'Action Sociale Interministérielle en diminution, alors qu'aucune réponse n'avait été donnée en Juillet au projet de budget voté au CIAS de juin, ni aucun dialogue social mené depuis..."*

Le travail sérieux et inscrit dans la durée, mené de manière unitaire par les organisations syndicales au CIAS, notamment sur les questions budgétaires et les prestations, reconnu par l'administration ces dernières années, ainsi que les efforts communs, ont été tenus pour quantité négligeable."

Et encore : *"... le Projet de Loi de Finances 2013, en comparaison avec le PLF 2012 à périmètre constant, enregistre un recul de 15 M en autorisations d'engagement (-10%) et de 13 M en crédits de paiement (-9%)..."*

La FSU exprimait dans ce communiqué ses désaccords de fond sur un budget, *"qui ne permettra pas de mener la politique d'action sociale que les personnels attendent pour améliorer leurs conditions de vie dans un contexte social qui ne cesse de se dégrader"*, avec notamment *"l'abandon de la sanctuarisation du budget de l'action sociale, que les organisations syndicales avaient obtenue des précédents ministres dans un contexte déjà contraint, signe politique évident de changement..."*

"... D'ores et déjà, pour la FSU, ce signe donné augure mal de l'évolution de l'action sociale dans la Fonction Publique d'Etat..."

Une nouvelle réunion du CIAS avait lieu le 24 Octobre, le dialogue de sourds continuait.

Et les huit organisations syndicales de la fonction publique d'Etat quittaient la séance du CIAS après une déclaration commune condamnant la volonté du gouvernement de rompre avec une « sanctuarisation du budget d'action sociale » et se prononçant défavorablement sur le projet de budget 2013. Les raisons premières de ce désaccord radical sont ainsi énumérées :

"Alors que le nombre de bénéficiaires du chèque vacances progresse de 7 % en 2012 et qu'une campagne médiatique a été

programmée pour relancer cette prestation alors que les besoins de garde d'enfants sont nombreux et que 500 places en crèches n'ont pu être totalement financées en 2012;

alors que l'aide au maintien à domicile prévue pour 5 000 agents retraités de l'Etat ne prévoit aucun crédit pour 2013 et que 30000 retraités bénéficiaient en 2008 de l'ancienne prestation Aide au Maintien à domicile ;

alors que pour les logements sociaux, l'accès aux 5 % préfectoraux est saturé dans certaines zones comme l'Île de France où seulement 13% des demandes obtiennent une réponse favorable ;

alors que la politique de restauration collective manque de volontarisme et que 6 restaurants inter administratifs ont été fermés récemment ;

alors que les agents subissent depuis près de trois ans le gel du point d'indice, et vont subir un prélèvement supplémentaire sur les cotisations retraite et la hausse généralisée des prix ;

La prévision de crédits pour 2013 ne fait pas le compte ! Près de 15 millions d'euros en moins en comparaison avec le budget 2012

Toutes ces propositions portaient la demande de crédits à 204 M€ pour 2.200 000 agents exerçant dans la Fonction publique de l'État, soit environ 90 euros en moyenne par agent et par an. Le montant actuel des crédits d'action sociale s'élève à environ 60 euros par an et par agent, ces revendications syndicales n'avaient rien de révolutionnaire.

Le PLF 2013 relatif à l'ASI est « sans aucune ambition », loin des attentes sociales et loin du changement affirmé."

Lien vers la déclaration commune des OS sur le site de la FSU :

<http://www.fsu.fr/CIAS-du-24-10-12-colere-des.html>

Les revendications de l'ensemble des syndicats sont claires :

- 1 des crédits sociaux interministériels, et leur non taxation, à hauteur des besoins exprimés par les agents !
- 2 une harmonisation par le haut des prestations sociales pour plus d'égalité !
- 3 un dialogue social qui ne soit pas un jeu d'ombres et de faux-semblants !

Les Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS)

Principes généraux.

L'action sociale Interministérielle se décline au plan régional au travers des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) dont le champ d'action correspond au découpage administratif régional.

Statutairement l'action sociale peut bénéficier à l'ensemble des agents, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'Etat. Les agents des ARS, comme des CREPS, ne sont donc pas concernés.

Chaque SRIAS est compétente pour se prononcer sur le programme d'action sociale interministérielle déconcentré et pour proposer, dans le respect des orientations arrêtées par le CIAS et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, les actions à entreprendre. Elles sont fondées à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations.

Les SRIAS font partie des rares instances pilotées par des représentants des personnels. Elles sont composées de 12 représentants des administrations (dont la DRJSCS) et de 13 représentants des organisations syndicales, sans compter le président également désigné par la parité syndicale.

Depuis juillet 2012, la FSU a la présidence de 3 SRIAS : Centre, Guyane et Languedoc-Roussillon.

Leur fonctionnement collégial consiste en 4 ou 5 réunions plénières par an, auxquelles participe en principe le SGAR. Celles-ci sont précédées de réunions de travail correspondant à six commissions : communication, culture, enfance-jeunesse, logement, restauration et vie sociale. L'animation de chacune de ces commissions est faite par un chef de projet représentant de l'administration et un co-animateur représentant des organisations syndicales.

Le fonctionnement administratif est normalement assuré par un correspondant administratif, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions. Ceci est une des revendications de la FSU ainsi que la décharge (un mi-temps) dont bénéficie la personne qui assume la présidence et qui est bien insuffisante. Celle-ci est aidée par le ou la CASEP (conseiller action sociale et environnement professionnel) dépendant de la plateforme régionale d'appui interministériel à la GRH.

Principales prestations.

Les opérations d'équipements interministériels concernent les travaux qui sont nécessaires dans les Restaurants Inter Administratifs (RIA) de la région et pour lesquels la SRIAS est consulté. Celle-ci négocie également des conventions avec des crèches, généralement situées dans les chefs-lieux de départements, afin qu'un certain nombre de berceaux soient réservés.

En ce concerne le secteur « enfance-jeunesse » des conventions de partenariat peuvent être passées avec certains organismes comme le Comité de Gestion des Centres de Vacances du MEDDTL (CGCV) afin de permettre à des mineurs de 6 à 17 ans de participer à des séjours de vacances collectives et éducatives. En outre divers activités peuvent être proposées aux jeunes : découvertes sportives, initiation aux arts du cirque, équithérapie, etc.

La commission « vie sociale » peut par exemple mettre en place des séminaires de « préparation à la retraite » où celle-ci sera abordée sous ses aspects psychosociaux, culturels, médicaux, financiers (pensions) et notariaux.

En termes de restauration, la SRIAS intervient pour coordonner et mutualiser des actions concernant des circulaires nationales relatives à la sécurité et au sanitaire. Elle peut aussi participer financièrement aux actions de chaque RIA portant sur l'alimentation BIO et le « bien manger ».

En matière de « culture et de loisirs » des sorties peuvent être organisées vers des lieux culturels intéressants ou des manifestations exceptionnelles. Des conventions de partenariat peuvent être également passées avec des organismes tels que VTF (Vacances Tourisme Familial) pour permettre à des familles de partir dans des villages ou résidences de vacances.

Toutes ces prestations offertes par l'action sociale interministérielle sont bien souvent méconnues. D'où l'importance pour les syndicats de s'impliquer dans le fonctionnement des SRIAS et de diffuser leurs informations.

L'action sociale interministérielle est un acquis que certains voudraient bien voir disparaître, défendons là !

L'action sociale au MSJEPVA

Par un arrêté du 12 septembre 2012 (paru au JO du 27 septembre 2012) des instances de dialogue social compétentes en matière d'action sociale, ont été créées auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, de la ministre SJEPVA et du ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville. Tous trois, à notre grand désespoir, disposant de la même direction des ressources humaines. Ces instances sont les suivantes :

- La commission nationale d'action sociale (CNAS)
- Les commissions régionales et interdépartementales d'action sociale (CRIAS)
- Les commissions d'action sociale d'outremer (CASOM)
- La commission d'action sociale pour l'administration centrale (CASAC)
- La commission consultative d'attribution des aides et des prêts.

Dans les régions où la FSU est présente dans les CT, (Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Picardie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur) ainsi que dans les départements d'outremer le directeur a normalement sollicité nos camarades représentants du

personnel afin de connaître les noms des personnes qui vont siéger à la CRIAS ou au CASOM. Le nombre de représentants du personnel est égal au nombre de représentants au comité technique de la DRJSCS ou de la DJSCS. Il est important d'occuper ces sièges.

Pour l'heure ces commissions ne sont pas encore réunies. En ce qui concerne les DRJSCS, on notera avec intérêt leur intitulé : « commissions régionales et interdépartementales ». Est-ce à dire qu'en matière d'action sociale le DR aurait la main sur ce qui se passe dans les DDI ? Nous n'y croyons guère. Le texte dit que cette commission sera appelée à se prononcer sur les orientations de la politique d'action sociale menée en faveur des personnels de la DRJSCS et des directions départementales chargées de la cohésion sociale de la région, en ajoutant toutefois « sous réserve pour ses dernières des dispositifs d'harmonisation et de convergence qui seront conduits au niveau interministériel en leur faveur ». Raison de plus pour être vigilant et débusquer toute différence de traitement. Nous sommes aussi très curieux de connaître les crédits qui vont être accordés à cette action sociale spécifique. Nous attendons de tous les collègues qui vont siéger prochainement dans ces commissions de nous faire remonter leurs remarques et impressions.

L'action sociale dans les établissements

Principes généraux.

Sont concernés les CREPS, l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVS), l'École Nationale des Sports de Montagne (ENSM) et le Musée National du Sport (MNS).

Jusqu'au 1er Janvier 2011, l'action sociale des établissements était gérée via les DRJSCS.

Cette gestion était pour le moins contrastée selon les régions. Les agents des établissements pouvaient bénéficier de l'action sociale interministérielle classique, à condition de s'adresser à la bonne porte.

Pour des besoins plus personnels ou spécifiques, c'était... Rien ou bien se débrouiller plus ou moins seuls avec une administration qui n'était pas la leur. La plupart du temps, ils ne connaissaient ni leurs droits ni l'existence d'une assistante sociale "de secteur" qui aurait pu les guider ou les aider auprès de la DRJSCS

Le transfert de la masse salariale aux établissements, début 2012, en même temps que la gestion de leur propre budget d'action sociale, a eu pour conséquences de simplifier et compliquer la donne.

"Simplifier" car l'établissement devenait pour ses agents le premier opérateur de l'action sociale.

"Compliciter" car ces mêmes agents, n'étant plus payés sur budget de l'État, n'avaient soudain plus droit à l'action sociale interministérielle !!!

Cette anomalie, constatée dès le transfert de la masse salariale, et qui a notamment fait l'objet d'un point d'ordre du jour lors de l'unique réunion du Comité Technique National des Établissements de Sport le 25 Juin 2012, a mis pratiquement un an pour se résoudre. Finalement, une **note de service** adressée aux directeurs d'établissement le **12 Septembre 2012** par la Direction des Sports (C-L Martin, sous-directeur de la vie fédérale et du sport de haut niveau, Bureau DS.A2) annonce :

"... Suite aux travaux qui ont été menés en lien avec la DRH des ministères sociaux et la DGAFP, le droit des agents [des établissements] au versement des prestations sociales interministérielles sera rétabli au 1er Janvier 2013.

[Ces] prestations ... sont les suivantes :

- CESU - garde d'enfant 0-3 ans et 3-6 ans.
- Chèque-vacances.
- Aide à l'installation des personnels.

Ces droits sont également étendus aux agents contractuels de droit public rémunérés par votre établissement".

Toutes les autres prestations d'action

sociale, collectives et individuelles, sont du ressort et du budget de l'établissement. Pour ce faire, une subvention du MSJEPVA attribuée en 2013 aux établissements 370 euros par agent titulaire. La même somme qu'en 2012 !

Cette somme devra être divisée entre titulaires et non-titulaires, ce qui en réduit d'autant la portée, si... les directeurs d'établissement et les Comités Techniques locaux le veulent bien ! C'est évidemment une revendication qu'EPA défend, mais à chacun d'être vigilant !

D'autre part, et *c'est surréaliste*, la **note de service n°DRH/DRH2C/2012/61 du 15 février 2012** relative aux prestations d'action sociale en faveur des agents pour 2012, énonce dans son article 6 : *"... il convient de souligner que ce montant [de la subvention] inclut les crédits de médecine de prévention, bien que la médecine de prévention, en tant qu'obligation réglementaire de l'employeur, ne fasse pas partie du champ de l'action sociale".*

Ce qui réduit d'autant la susdite subvention. Mais ce n'est pas la première fois que l'État contredit ses propres règles.

Mais rien n'empêche un établissement d'allouer des crédits supplémentaires à l'action sociale, d'autant que les possibilités d'intervention sont larges : participation à la restauration collective, aide à la rentrée scolaire ou études des enfants du personnel, aide au soutien scolaire, aide à la conduite accompagnée, aide aux adhésions, aux spectacles, aide au BAFA, cadeaux de Noël ou de fin d'année (bons d'achats, chèques-cadeaux), aide financière directe sous forme de prêt ou de don.

La liste n'est pas exhaustive. Il appartient au Comité Technique d'en décider et de décider aussi des modalités de fonctionnement et de répartition.

En termes de **décisions et de modalités**, une **première note de service** adressée aux directeurs le **25 Avril 2012** par la même Direction des Sports ("Objet : point de situation sur la mise en oeuvre de l'action sociale au sein des opérateurs sports") stipulait : *"Comme il a été indiqué lors des dialogues de gestion, les établissements jouissent dorénavant d'une grande autonomie dans la définition de leur politique en matière d'action sociale, au bénéfice de l'ensemble des agents, qu'ils élaborent au travers de leur Comité Technique".*

Aux représentants syndicaux de se tenir informés et d'agir dans leur établissement !

Dons, prêts.

Dans le cas d'une **aide financière directe**, à la fois pour instruire les dossiers de demande et pour préserver leur confidentialité, cette même note de service précise que deux procédures sont possibles

- Un conventionnement avec la DRJSCS, dont l'assistante sociale instruirait alors les dossiers émanant des CREPS ou établissements.
- La mise en place d'une commission restreinte émanant du Comité Technique.

De même pour le versement proprement dit de l'aide et le recouvrement des prêts, deux possibilités sont ouvertes :

- La prise en charge directe sur le budget de l'établissement, par ses services comptables, à la fois des versements et des recouvrements éventuels.
- Un conventionnement avec une mutuelle (par exemple la MGEN) pour la gestion du versement à l'agent et des recouvrements éventuels.

Dans le cas de l'aide financière directe, la circulaire du 15 Février 2012 précise cependant que :

- Les dons (ou secours) ne peuvent excéder 1350 € maximum par personne et par an.
- les prêts ne peuvent excéder 2200 € maximum par personne et par an. Ils sont à taux 0.

Un exemple : le fonctionnement de l'action sociale au CREPS de Bordeaux

Non que le fonctionnement au CREPS de Bordeaux soit exemplaire : très loin de là, mais il s'agit d'aller au plus précis et de donner des pistes (de travail, d'investigation ou de revendication) à chacun.

Moyens financiers

La subvention allouée par le MSJEPVA au CREPS de Bordeaux pour l'action sociale en 2013 est de **17 390 €** (la même qu'en 2012 donc, malheureusement).

De cette subvention est retirée la part indûment et absurdement dédiée à la Médecine du Travail : **2350 €**. Cette part ne concerne que les agents titulaires (47 agents) : en effet, afin de ne pas gréver plus encore cette subvention, la Médecine du Travail des contractuels (29 agents) est prise sur une autre ligne budgétaire.

La participation du CREPS à la restauration collective, qui existait avant le transfert de la masse salariale est prise sur sur ressources propres.

L'action sociale dans les établissements (suite et fin)

Cette participation est ici actuellement d'environ **10 000 €**. Ce montant représente la différence entre le coût réel des dépenses de restauration de l'établissement (à Bordeaux les cuisines ont été externalisées) et le montant des recettes (les tickets-repas achetés par le personnel). Pour information les tarifs repas en 2013 pour les agents seront les suivants :

- personnels (titulaires ou contractuels) dont le salaire est inférieur ou égal à l'indice brut 381 (indice nouveau majoré 351) : 3,10 €
- indice brut de 382 à 466 (ou nouveau majoré de 352 à 408) : 5 €
- indice brut de 467 à 519 (ou nouveau majoré de 409 à 446) : 5,55 €
- indice brut au-delà de 520 (ou nouveau majoré 446) : 6 €

Enfin l'établissement octroie une subvention de **1400 €** (en 2013, 1200 € en 2012) à l'Association des personnels du CREPS, qui se charge notamment du "Noël des enfants du personnel".

Ces différents postes sont évidemment débattus et votés en CT et au Conseil d'administration.

Fonctionnement

Le Comité Technique réuni début 2012 a unanimement décidé de se doter d'une double commission "Action sociale". L'une, dite "plénière", comprenant les représentants syndicaux et la direction du CREPS, plus un représentant (non-syndiqué) du personnel au Conseil d'administration. L'autre, "restreinte", comprenant 1 représentant EPA, 1 UNSA, le directeur-adjoint et l'adjoint chargé du haut niveau.

La "plénière" a pour vocation de définir une politique collective, la "restreinte" d'étudier les dossiers personnels de demandes de prêt ou de don.

Pour l'octroi de dons ou prêts, nous fonctionnons "en interne", sans assistance sociale ni conventionnement avec la DRJSCS ou une mutuelle quelconque.

C'est un bon moyen pour chacun (direction comme organisations syndicales) de ne pas fuir ses responsabilités, d'ouvrir de multiples dialogues, d'être au plus près du terrain et des difficultés personnelles rencontrées par nombre d'agents.

Sur le papier cette organisation paraissait idéale. C'était sans compter les lenteurs de la direction. et sans doute aussi les négligences des organisations syndicales. Fin novembre 2012, la commission "plénière"

ne s'est toujours pas réunie et aucune politique collective d'action sociale n'a été décidée.

Par contre, nous (les représentants syndicaux) avons eu quelques surprises.

Fin Juin 2012, la commission "restreinte" a été réunie d'urgence par son président (le directeur-adjoint) et nous avons appris que l'agence comptable du CREPS avait incité 8 contractuels en CDD 10 mois, qui allaient donc partir au chômage en juillet/août avant d'être ré-embauchés par le CREPS en Septembre, à faire une demande de prêt pour pallier au retard dans le versement de leurs ARE (Allocation de retour à l'emploi).

La commission restreinte d'action sociale était donc "sommée" de répondre rapidement à ces demandes.

Si en soi l'idée d'un prêt du fonds social de l'établissement dans ce genre de situation n'est pas une mauvaise idée, la méthode était très discutable. Simplement parce qu'elle ne mettait pas sur un pied d'égalité tous les personnels de l'établissement (seuls 8 contractuels étaient informés de cette possibilité).

Nous avons donc refusé de siéger à cette première réunion, demandé qu'une seconde soit réunie 8 jours plus tard et qu'entre-temps l'ensemble des personnels (contractuels et titulaires) soient informés par une note de service de cette possibilité de prêt ou de don.

Une information sommaire a été distribuée, la seconde réunion a eu lieu, les prêts aux contractuels en CDD accordés et d'autres dossiers entre-temps déposés, 2 demandes de don notamment, traitées aussi favorablement.

Nous pensions en avoir fini avec cette première expérience et cette improvisation.

C'était cette fois sans compter l'hystérie qui s'est alors emparée du CREPS !

Des demandes farfelues de prêts ou de dons se sont mises à affluer, la confidentialité du traitement de ces dossiers a volé en éclats (certains bénéficiaires se vantant auprès de leurs collègues d'avoir reçu des sommes astronomiques), des jalousies et des guerres entre agents se sont soudain déclarées.

Il a fallu calmer le jeu, qui n'en était d'ailleurs pas un. Et ce fut le rôle des représentants syndicaux, l'administration en étant bien incapable : dès la rentrée de septembre, nous avons organisé une "heure

d'info syndicale" dont le "fonds d'action sociale", son fonctionnement, ses missions et ses règles, était l'ordre du jour principal.

Cette réunion a porté ses fruits. Les agents présents (nombreux) ont posé des questions, émis des vœux parfois contradictoires quant à une politique collective (chèques-cadeaux contre aide à la rentrée scolaire, etc, etc) mais ils se sont exprimés, ont été informés et les choses se sont calmées.

Il s'agissait de bien comprendre d'abord la dimension collective de l'action sociale et les responsabilités de chacun.

Nous avons eu ensuite d'autres dossiers personnels à traiter, certains d'ailleurs témoignant de situations familiales graves, mais avec plus de sérénité.

L'histoire nous a servi de leçon : ce champ de l'action sociale ne doit pas être négligé, surtout dans les établissements qui jouissent d'une grande autonomie de décision, et les représentants syndicaux doivent être une force de proposition, en même temps imaginatifs et garants d'une vraie rigueur. Il est hors de question, pour prendre un exemple grossier, de laisser l'administration du CREPS distribuer le même montant de chèques-cadeaux, aux cadres A et aux agents à temps partiel gagnant moins que le SMIC, sous prétexte que c'est "plus simple".

Nous sommes garants d'une justice et d'une transparence dans les décisions ou les choix, d'une information pour tous digne de ce nom, de règles qui soient les mêmes pour tout le monde.

Avec le souci de la collectivité mais aussi le sens de l'écoute individuelle.

Et tout cela ne peut se faire sans une présence syndicale forte sur le terrain.

**Jean-Claude Schliwinski
et Christian Chenault**

ELECTIONS DANS LES TPE

Les animatrices et les animateurs votent-ils ?

A l'heure où vous lirez cet article le scrutin sera clos : du 28 novembre au 12 décembre, les salariés des entreprises de moins de 11 salariés auront voté.

Du 18 au 21 décembre auront lieu les opérations de dépouillement du vote par correspondance, le 21 décembre les opérations de dépouillement du vote électronique, et la réunion de la CNOV pour signature du procès-verbal de dépouillement et transmission des résultats par le président de la CNOV aux commissions régionales des opérations de vote pour proclamation et affichage.

Nous ne connaissons qu'à ce moment-là les résultats obtenus par la FSU.

Le premier chiffre significatif sera celui du taux de participation. Le second, l'ordre d'arrivée des organisations syndicales, enfin les résultats branche par branche. Ce dernier vote ne sera pas connu avant mars 2013. Ce sont ces résultats qui vont

intéresser EPA. Comment votent les animateurs des branches de l'animation ?

Comment votent les salariés des branches pour lesquelles la FSU a candidaté.

Nous ne serons pas devant les confédérations, mais nous aurons été candidats. Il s'agit d'un signe donné à l'intérieur de la FSU qui se construit une identité « fonctions publiques », et d'un signe à l'extérieur sur les questions éducation, recherche, culture.

C'est modeste, mais marque la détermination d'EPA à défendre un projet syndical conciliant une logique de branche et de métier.

Nous aurons été seuls à porter effectivement cette candidature. Les 3 autres syndicats concernés (SNUCLIAS, SNAC et SNUTEFI) nous ont soutenus. Ces syndicats et la FSU n'ont pas fait opposition, mais la réflexion sur les enjeux n'a pas été

menée. Il n'y a pas eu de campagne.

La FSU n'est pas seule en cause sur l'indigence de la campagne : le ministère du travail fait une campagne minimum sur les radios. Toutes les confédérations sont en difficultés pour toucher 4,5 millions de salariés éparpillés. Puissent ces élections rapprocher les salariés des organisations syndicales.

Nous aurons contribué à l'intégration des nouvelles règles du jeu de la représentativité syndicale qui d'ici 2014 additionnera toutes les voix obtenues dans toutes les branches, dans le privé et dans le public pour mesurer la représentativité de la FSU.

Marie-Christine Bastien

BRÈVES

Diplômes professionnels d'animateurs

L'architecture des diplômes BP, DE et DES JEPS est commune aux deux domaines Sport et Jeunesse&éducation populaire. L'architecture générale pas plus. Or les mouvements sportifs constatent que la logique de spécialisation et de mentions de plus en plus fine du niveau IV au niveau II ne correspond pas aux besoins des ligues. Ils ont besoin de gestionnaires et de directeurs. N'ayant pas cette mention dans la spécialité « performance sportive » la direction des sports qui gère l'ensemble des diplômes professionnels de l'animation et du sport s'autorise des libertés avec les textes réglementaires. Des directions régionales également.

La mention DESJEPS « direction de structure et de projets » est relative à la spécialité « animation socioéducative ou culturelle » Le référentiel de la mention fait explicitement référence aux valeurs et démarches de l'éducation populaire. Le jury doit être composé des

professionnels de ce secteur.

Toulouse, après Paris, Aix-en-Provence, vient d'habiliter un DESJEPS de directeur de structure sportive.

Il va être difficile pour des Directions Régionales d'exiger d'organismes de formation le respect des textes lorsqu'elles mêmes les ignorent et que ce sont les établissements du ministère qui opèrent ces contournements.

Ceux qui en pâtissent sont les professionnels du secteur de l'animation socioculturelle qui se sont fait déposséder deux fois d'un diplôme dont les référentiels sont détournés et qui se trouvent évincés des formations mises en place par des établissements publics.

Il préconise la mise en œuvre des mandats d'EPA !!!

L'inspection générale Jeunesse et Sport teste des hypothèses de réorganisation du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

Les inspecteurs généraux Bouchout, Jarrige, Primault, Watrin ont réalisé à la demande de Valerie Fourneyron un rapport qu'il lui ont remis le 31 juillet.

La présentation des effets désastreux de la RGPP, rejoignent nos analyses. La situation de souffrance des personnels est largement relayée par les auteurs. L'hypothèse défendue par EPA « tous en DR » y est étudiée très sérieusement.

Nous partageons une bonne part des constats, analyses et propositions.

Hélas, pour l'heure, la ministre n'a guère suivi qu'une seule des préconisations : l'allègement de la DNO.

Le rapport est là : <http://www.epafsu.org/wp-content/uploads/2012/12/rapport-n°-2012-M-10-organisation-ressources-du-MSJEPVA11:PDF>

Dans le rapport de l'inspection de l'IGJS relatif à la mission organisation ressources du MSJEPVA remis à la ministre le 31 juillet 2012 et en ligne depuis le 24 octobre, on peut lire des préconisations et des scénarii qui viennent conforter les analyses et les propositions portées par EPA depuis la préfiguration de la RGPP.

Identification des emplois Jeunesse et Sports et des budgets

Le rapport constate que le nouveau MSJEPVA n'a absolument pas la main sur les emplois chargés de mettre en œuvre ses politiques, n'a aucun poids, du fait de l'éclatement en deux directions métiers minuscules, sur les choix de la DRH des ministères sociaux.

Il préconise de « **créer un plafond d'emplois pour le ministère, conformément à la LOLF, permettant une maîtrise de l'utilisation des emplois et assurant une bonne visibilité des moyens du ministère.** »

Il propose pour cela différents scénarii dont le retour au sein de la mission SJEPVA d'un programme de moyens « *conduite et pilotage* » qui serait le réceptacle des emplois, ou bien le regroupement de l'ensemble des services déconcentrés du bop 124 sur les programmes Sport et JEPVA.

Il constate également le déséquilibre entre les missions traditionnelles du ministère et un dispositif en passe de dépasser en volume le poids budgétaire de toutes les autres politiques du MSJEPVA, **le service civique, et préconise de le sortir du BOP 163** pour en faire un programme spécifique.

Création d'un CTM spécifique

Il reconnaît le bien fondé de la **création d'un Comité Technique Ministériel** et de l'identification claire d'une gestion des ressources humaines propres du ministère. Il constate l'incohérence entre deux directions « métiers » sans poids et un gestion indifférenciée des personnels des ministères dits sociaux.

Sortie des DDI

Il propose de **remonter administrativement tous les moyens des services déconcentrés au niveau régional** et pour cela, un des scénarii proposés est de renforcer les DRJSCS et **maintenir une présence institutionnelle dans les départements via des unités territoriales UT.**

Il vante ensuite, en illustrant avec l'expérience des DIRECCTE, les avantages de cette organisation.

Morceaux choisis :

page 10 : « *la mission prône la concentration des moyens au niveau régional, idéalement avec l'implantation d'unités territoriales dans les départements.*

En toute hypothèse, les scénarios relatifs aux services déconcentrés intègrent la nécessaire « stabilité » au profit des agents, au moins géographique dans un premier temps, de façon à éviter d'accroître des difficultés déjà nombreuses par ailleurs. »

page 111 : *Une organisation territoriale dont la configuration n'apparaît pas tenable à court et moyen terme.*

La mission IGAS/IGS relative à la mise en place des DRJSCS avait, en janvier 2011, identifié 12 autorités ministérielles (8 ministères et 4 secrétaires d'État) et un total de 20 structures nationales donneuses d'ordre au réseau territorial JSCS DRJSCS, DDCS, DDCSPP).

Suit ensuite l'énumération du nombre de BOP et de statuts différents concernant les services déconcentrés.

Page 114 : *ainsi, l'application de la réduction d'effectifs 2013/2015, alors que les effectifs indicatifs ont été définis à échéance 2013 sur une base différente, conduira mécaniquement à rendre impossible le respect de ces effectifs indicatifs et fragilisera encore plus la soutenabilité de la configuration actuelle du réseau.*

Page 115 : *quoi qu'il en soit, pour mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière de Sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de Vie Associative, il convient de privilégier les compétences métier des corps propres en :*

- *relançant une politique volontariste de recrutement (ouvrir régulièrement les concours, avec un nombre de places significatif, afin de limiter le recours aux contractuels et permettre de doter les régions déficitaires en personnel JS) ;*
- *accentuant une politique de formation professionnelle tout au long de la vie, adaptée aux évolutions des organisations et des technologies ;*
- *renforçant le rôle de pilotage, coordination, d'expertise et de mutualisation au niveau régional.*

On peut s'étonner du peu de publicité que le gouvernement a fait autour de ce rapport qui, même si son objectif le plus perceptible est de gérer la pénurie, vise également la pérennisation du service public dans les champs qui nous concernent en proposant des scénarios qui mériteraient d'être examinés par exemple à l'occasion d'une négociation qui s'ouvrirait sur la création d'un CTM SJEPVA et la sortie de la DRH des ministères sociaux.

Etienne Bars

Comment en sortir ?

Dès les premiers scénarios de la RGPP et de la RéATE, EPA explique qu'il faut sortir Jeunesse et Sports des DDI et demande la création de directions régionales disposant d'unités territoriales.

Les DDI ont été mises en place, Jeunesse et Sport est devenu cohésion sociale DDCS et parfois cohésion sociale et protection des populations (DDCSPP). Les DRDJS, fusion des Directions régionales et des directions départementales du siège des préfetures de région ont été détricotées.

Des élections professionnelles ont eu lieu en 2011 dans toutes les DDI qui sont dotées désormais de leur propre Comité Technique, dont la FSU est absente. A 15 membres nous aurions eu au moins un siège, à 10 nous n'en avons aucun. Or aujourd'hui, à lire les comptes-rendus diffusés par les autres organisations syndicales, si toutes condamnent les effets de la RGPP, exigent des postes, des moyens, des harmonisations, aucune ne remet en cause l'organisation actuelle des DDI. La voix des personnels Jeunesse et Sports n'y est pas portée. Le constat de la négation de la dimension éducative de nos missions n'est pas posée. La perte du lien avec les ministères d'origine n'est pas condamnée.

Les syndicats présents dans le CT des DDI gèrent et aménagent l'existant.

Les ministres n'ont plus la main sur les personnels et les missions. Le secrétariat général du gouvernement et les Préfets sont les maîtres à bord.

Ce que nous avons annoncé s'est donc produit, confusion des missions, caporalisation, confinement dans des bureaux dont on éloigne les usagers, contrôles, procédures, mise en concurrence des personnels, casse des solidarités...

Notre diagnostic est partagé, mais les solutions ne le sont pas, dans les confédérations et à la FSU

Nous ne sommes pas en mesure de peser sur les positionnements des confédérations syndicales. Mais nous devons faire débattre dans la fédération.

Les syndicats SNUITAM (nouveau syndicat résultant de la fusion SyGMA et SUPEquip, SNEP, EPA sont principalement concernés. D'autres également, mais de manière accessoire compte tenu de leurs adhérents : SNUTEFI, SNAC, SNASUB, SNUCLIAS. Mais cela concerne le positionnement syndical tout entier de la FSU sur la question de l'organisation générale des services publics, sur la question de la décentralisation, sur les missions de l'État et des collectivités territoriales.

EPA a exigé une réaction de la FSU à

l'occasion de la fuite d'un bleu de réunion projetant des expérimentations de renforcement des mutualisations dans les DDI.

Après le communiqué de la FSU, des rendez-vous ont été obtenus au cabinet de la Fonction Publique et au secrétariat général du gouvernement.

Nos interlocuteurs ont tous condamné la méthode (tout en regrettant la fuite), et confirmé leurs objectifs d'avancer plus encore dans la mutualisation. Les DDI devenant de plus en plus des outils au service des préfets.

La FSU a défendu une position tentant de préserver les positions de ses syndicats nationaux. Cependant, cette position fédérale qui fait cohabiter des chèvres et des choux place EPA et le SNEP dans le rôle des choux.

Au Conseil Délibératif Fédéral National d'octobre EPA a salué le travail réalisé par la FSU sur ce dossier mais a néanmoins déploré les désaccords à l'interne de la FSU sur le sujet. Ce même CDFN a donc décidé de réunir un groupe de travail DDI accroché au secteur services publics.

Dans le groupe de travail FSU les désaccords ont été actés, mais le SNEP et le SNUITAM considèrent que l'on peut avoir deux positions en une sur les DDI : maintien en l'état des DDT, DDTM et DDPP et modification des DDCS et DDCSPP. Le SNEP est sur cette position parce qu'ils ont un mandat de retour aux DDJS.

Pour EPA les positions du SNEP et du SNUITAM ne sont pas tenables car elles positionnent Jeunesse et Sports en « exception à la règle ».

En conformité avec les mandats de la FSU condamnant la RGPP nous voulons une modification de la règle, une modification du schéma d'organisation des services de l'État intégrant les niveaux départemental, régional et national, les établissements et opérateurs.

L'acte III de la décentralisation nous en fournit l'occasion. Il faut se saisir de cette opportunité.

Dans le jeu fédéral il nous faut compter nos alliés et questionner (pour comprendre) les positions des autres syndicats de la FSU.

Le SNEP ambitionne la création d'un ministère des Sports à part entière. Pourquoi et comment concilier les exigences de regroupements de services et les mandats de spécificités des missions ?

Le SNUITAM a trouvé du sens à la fusion des services de l'équipement et de l'agriculture du point de vue de l'ingénierie

publique. Comment l'ingénierie publique articule-t-elle la dimension nationale (celle des ministères) et locale (préfets et collectivités territoriales) ? Comment s'articule cette position avec la décentralisation ?

Le SNAC s'inquiète de l'acte III de la décentralisation qui pourrait fragiliser les services régionaux, l'amputer du patrimoine.

EPA propose une organisation en direction régionale Jeunesse et Sports disposant d'unités territoriales sur le modèle des DIRECCTE. Syndicat de l'action sociale et solidaire, quelles solutions propose-t-on pour les personnels du versant santé, cohésion sociale, ville ?

Les autres syndicats SNUTEFI, SNASUB, entrevoient juste les enjeux et les conséquences sur leurs champs de syndicalisation.

A tous : quels sont nos intérêts communs, nos ambitions communes pour le service public et quelles organisations territoriales de l'État y contribuent ? Jusqu'où nos métiers se ressemblent-ils et jusqu'où diffèrent-ils ?

Au delà de l'urgence d'apporter des réponses aux personnels de Jeunesse et Sports qui se considèrent comme des acteurs de la mission éducative de l'État et qui vivent leur inclusion dans les ministères sociaux comme l'antichambre de leur disparition, il est absolument nécessaire de repenser toute l'organisation de l'État territorial.

Nous portons aussi une part de la responsabilité de la représentativité de la FSU. De nouvelles élections professionnelles auront lieu en 2014. Les personnels voteront FSU. Pas pour les syndicats nationaux.

La FSU aujourd'hui n'est pas présente dans les DDI, ne dispose d'aucun outil de communication spécifique dans les DDI, alors que les confédérations se sont toutes dotées d'un outil.

La FSU ne peut pas se contenter d'être l'addition des syndicats nationaux. Elle doit construire un positionnement fédéral stratégique avec les syndicats concernés faute de disparaître et, dans les règles actuelles de la représentativité syndicale, laisser disparaître les syndicats nationaux qui y sont encore.

Ces questions concernent les débats de congrès du thème 4 et du thème 2. EPA doit porter ces questions dans les congrès départementaux.

plus ça change, plus c'est pareil !!!

Dans sa présentation du budget, Valérie FOURNEYRON appuie fort sur l'augmentation de 7% en 2013 du budget jeunesse, éducation populaire et vie associative. À y regarder de plus près, on peut s'interroger sur les moyens réels qui seront au service de ces missions.

En effet, les effectifs du ministère continuent à diminuer, dans une proportion moindre que les années précédentes, certes mais dans un département ministériel sinistré après cinq ans de purge sarkosiste assaisonnée de RGPP. Certains services départementaux fonctionnent sans inspecteurs, d'autres avec un nombre de professeurs de sports réduit à peu de chagrin, sans CEPJ et avec des services administratifs insuffisants.

Les 1,1 % de réduction d'effectifs pour 2013 représentent, si l'on en croit les camemberts présentés dans le PLF, 1 ETPT pour les établissements JEPVA (INJEP, agence du service civique), 23 ETPT pour les établissements Sport (INSEP, ENV, ENE et CREPS), et 46 ETPT ministériels (AC, DRJSCS et DDCS(PP)). La ministre annonce des chiffres supérieurs dans sa présentation (- 126 ETPT). Le ministère applique un point de compression mais l'hémorragie n'est pas jugulée.

Les crédits consacrés au service civique représentent à eux seuls 65 % du budget jeunesse, éducation populaire et vie associative soit une augmentation de 20 % par rapport à 2012.

Dans le même temps, les subventions JEP et les crédits d'intervention jeunesse diminuent. L'analyse des économies réalisées est édifiante sur l'intérêt que l'État porte à ses services déconcentrés. Sur les 9,5M € économisés, 4,5M € affecteront les crédits délégués aux services déconcentrés (information jeunesse locale, rénovation des centres de vacances, crédits déconcentrés).

Les 5 M € restant sont des crédits non affectés au Fond d'Expérimentation Jeunesse mis en place par Martin Hirsch qui sont purement et simplement annulés.

Si l'on considère que ce sont ces dispositifs (FEJ et service civique) qui ont siphonné les moyens d'intervention des services régionaux et

départementaux, ça ne laisse pas beaucoup d'illusions sur le devenir de ces services, d'autant que pour leur mise en œuvre, lesdits dispositifs ont ignoré complètement les services et créé leurs propres administrations centralisées (agence du service civique et MAFEJ).

Si l'on ajoute à ça que, notamment pour le FEJ, près de la moitié des fonds mobilisés a servi à financer les cabinets de consultants chargés de l'évaluation des expérimentations, on est rassuré sur la bonne utilisation de l'argent public.

La lecture du tableau présentant les chiffres clés est très intéressante. Alors que les crédits affectés au niveau national (DDVA, AFPEJA, OFQJ, OFAJ, CIDJ et CRIJ, FNDVA, FONJEP, subventions aux fédérations nationales et régionales, soutien aux associations nationales agréées, CRIB) restent stables, que les crédits alloués au service civique progressent de 20 %, les crédits d'intervention jeunesse baissent de 11 %, cette baisse est entièrement imputée aux crédits déconcentrés qui chutent de 19 %. La seule baisse des crédits déconcentrés est de 4,3 M € pendant que celle des dépenses de fonctionnement courant est de 0,1M €. Les sommes allouées au développement du service civique entre 2012 et 2013 atteignent 33,6 M € soit 13 % du budget global JEPVA (on ne joue pas dans la même cour).

Ce budget rappelle étrangement celui présenté fin 2011 par Philippe DAUBRESSE qui nous annonçait une augmentation globale de plus ou moins 5 % si mes souvenirs sont exacts et qui s'est traduite dans les services par une diminution nette des moyens d'intervention de 15 % consécutive à une diminution de plus de 40 % l'année précédente.

Comme le dit Jean-Marc AYRAULT, « c'est un budget de combat », le tout est de ne pas se tromper de cible.

Sur l'air de :

Tout va très bien, madame la marquise, tout va très bien ! tout va très bien !

Etienne Bars

BRÈVES

Contrat d'engagement éducatif : la JPA persiste

Le 13 décembre, à Toulouse, la Jeunesse au Plein Air (JPA) organise une journée d'étude sur le contrat d'engagement éducatif. Cette journée est annoncée de cette manière :

« L'actuel Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) pour l'encadrement des accueils collectifs de mineurs (ACM) créé en 2006 est un contrat de travail spécifique contenant des dérogations au droit du travail. Cette situation fragilise le déroulement des accueils et provoque des surcoûts qui handicapent les organisateurs. En ne reconnaissant pas un volontariat de l'animation, démarqué de l'animation professionnelle, cette situation crée aussi du flou pour de très nombreux jeunes qui s'engagent au travers du Bafa. »

Autrement dit le CEE, dérogatoire au code du travail handicape les organisateurs, fragilise le déroulement des accueils d'enfants et crée du flou pour les jeunes... Les plus grosses difficultés pour les organi-

sateurs, les petits soucis pour les jeunes ! Nous pensons que le CEE ne crée pas que du flou pour les jeunes, mais aussi du handicap et de la fragilité.

Nous aurions aimé redire à la JPA que le droit du travail confère des droits. Qu'un contrat de travail n'interdit en rien l'engagement « de nature citoyenne dans une action à caractère social et éducatif ». Un contrat de travail n'interdit pas « une contrepartie pour la personne en matière de construction et de valorisation personnelle, comme c'est le cas, depuis plusieurs générations, pour des responsables politiques ou associatifs, des enseignants, des éducateurs ou des parents. »

Nous aurions aimé le dire.

Mais les syndicats n'ont pas été invités.

Promotions au MSJEPVA

Tiens, tiens, voilà du ratio, voilà du ratio, voilà d'la combine!

Tiens, tiens voilà du ratio, pour les corps communs d' ministères sociaux !

Le 17 septembre une réunion s'est tenue au ministère de la Santé pour définir pour les trois années à venir 2013, 2014, 2015 les ratios applicables pour les changements de grade (accès à la hors classe pour les CTSP, PS et CEPJ, et accès au principalat et à la 1^{er} classe pour les inspecteurs). Cette séance était destinée à soumettre des argumentations pour asseoir, corps par corps, des éléments d'argumentation de la DRH des ministères sociaux face à la Fonction Publique et au Budget. Les personnels du réseau jeunesse et sports n'ont été représentés que par le SEJS-UNSA et EPA-FSU. Mais EPA a établi les liens avec les autres syndicats FSU et UNSA pour dégager des argumentations communes, chaque fois que possible. Les arbitrages ont été rendus fin novembre.

CTPS : l'administration proposait une fourchette à la baisse de 10% (actuellement pratiqués) à 8%. EPA a argumenté en indiquant que ce corps est objectivement en extinction dans son versant JEP et insuffisamment alimenté dans son versant sport. Toute diminution du ratio actuel conduirait rapidement à ne plus pouvoir alimenter la hors classe JEP et diminuer le taux de la hors classe sport.

Finalement le ratio est maintenu à 10%, permettant d'envisager 2 promotions par an dans le collège JEP et une dizaine dans le collège sport.

Professeurs de sport : l'administration proposait une fourchette à la baisse de 7% (actuellement pratiqués) à 6%. EPA a argumenté en indiquant que ce corps a réussi à éponger en partie l'engorgement qu'il avait au 11^e échelon grâce à l'obtention du ratio de 7% au lieu de 5%. Pour finir de désengorger le corps il convient de maintenir le ratio de 7%. Ce

n'est que progressivement et une fois le 10^e échelon un peu plus réduit en effectifs, grâce à l'accès à la hors classe, qu'on pourra envisager le ratio de 6%. Le corps de professeurs de sport bénéficiant d'un barème indicatif, contrairement à beaucoup d'autres corps, est soumis à des règles de gestion à prendre en considération pour établir les ratios. Il faut expliquer à la Fonction Publique qu'on est ici en présence d'un corps enseignant et pas d'un corps classique. Or à l'éducation nationale, les ratios de corps enseignants comparables sont plus élevés. Enfin, plusieurs Professeurs de sports sont directeurs adjoints de CREPS (alors qu'ils ne sont pas bien placés dans le barème car au 9^e ou 10^e échelon), il faut donc au contraire prévoir une extension à 9 ou 10% en 2013. Finalement

Finalement le ratio est maintenu à 7%, permettant d'envisager une petite centaine de promotions par an et pour 2013 on devrait avoir une augmentation à 9 ou 10%.

CEPJ : l'administration proposait une fourchette à la hausse de 5% (actuellement pratiqués) à 7%. EPA a argumenté en faisant valoir – chiffres à l'appui – le fait que ce corps était le plus âgé de tous, le plus mal doté de tous les corps des ministères sociaux au niveau du ratio, indiquant qu'il avait perdu 100 emplois en dix ans comme le corps des inspecteurs. Le ratio de 7% demeure encore insuffisant pour des collègues bloqués au 10^e échelon à cause des mauvais reclassements de 1985 à 1990. Il faudrait garantir un ratio de 10% sur 3 ans, puis de 6% sur 3 ans pour résorber l'engorgement. L'administration devrait proposer le passage du ratio à 7%. Cette

mesure devrait permettre un passage en hors classe de la quasi-totalité des CEPJ actuellement au 10^e échelon. Ceux du 9^e échelon (dont certains trop âgés n'auront pas accès à la hors classe) devront patienter jusqu'en 2016.

Finalement le ratio est porté à 7%, permettant d'envisager une vingtaine de promotions par an au lieu de la quinzaine actuelle.

Inspecteurs jeunesse et sports : l'administration proposait une fourchette à la baisse de 25% (actuellement pratiqués) à 20% pour l'accès en 1^{er} classe, de 8% à 7% pour inspecteur principal. EPA (intervenant après le SEJS-UNSA) a signalé la forte diminution des effectifs de l'inspection en plaidant pour un assouplissement du contingentement pour l'accès au grade de principal (embouteillage au 5^e échelon 1^{er} classe) car c'est là que la question du ratio est la plus sensible. La pyramide des âges de la 2^e classe n'est pas aussi préoccupante qu'en 1^{er} classe même si un engorgement est vérifié au 7^e échelon. La remise à plat des deux ratios dans un corps qui ne se renouvelle pas serait un meilleur signal que celui proposant comme seule perspective un affichage de baisse de ratios.

Finalement les ratios de l'inspection sont maintenus permettant d'envisager la promotion annuelle de 8 inspecteurs au lieu de 7 en « principalat » et 40 inspecteurs au lieu de 35 (sur 3 ans) en première classe.

Commentaire général

On a les victoires corps qu'on peut, mais là c'en est une. Vous pouvez vous pincer. Vous ne rêvez pas, moi non plus.

Didier HUDE

BRÈVES

Refondation de l'école : sans Jeunesse et Sports !?

Les associations CEMEA, FCPE, Francas, ANDEV, Ligue de l'enseignement, RFVE ont publié le communiqué suivant :

<http://www.andev.fr/portail/images/fichiers/Refondation/communique-13112012-lesprojetseducatifslocaux.pdf>

À la première lecture, j'ai approuvé l'idée de cette lettre. Vouloir redynamiser un peu les PEL, c'est bien, opportun, tout ce que l'on veut. Tant mieux si des organismes d'éducation populaire se mobilisent pour. Et puis au fil de la lecture j'ai eu comme une gêne. Où étions-nous, nous JS, dans cette proposition ? Ses auteurs mettent en avant la "légitimité démocratique" des collectivités, qui "doivent concourir à la mise en place de processus de mobilisation, d'implication et de participation de l'ensemble de la communauté éducative en vue de construire, faire vivre et évaluer les PEL" (c'était pas notre boulot à nous, cela ?). Ils s'arrogent aussi une excellence qui me semble surestimée : "les associations d'éducation populaire et complémentaires de l'École, détentrices d'un savoir-faire indéniable dans les différents champs de l'éducation" Bref, en creux, cette déclaration revendique notre mise en retrait des PEL !

Et je parie que la ministre et ses conseillers n'y verront que du feu.

Cécile Le Masson

Congrès FSU

Organisation du Congrès FSU

Le congrès de la FSU se déroulera du 11 au 15 février 2013 à Poitiers.

La FSU fonctionne sur 3 piliers : les syndicats nationaux, les tendances et les sections départementales. Ces trois composantes sont mobilisées pour tirer le bilan et fixer les orientations pour l'avenir.

Le vote du rapport d'activité fédéral et les votes des tendances ont eu lieu entre le 8 et le 29 novembre. Restent les débats sur les mandats pour les 3 prochaines années. Les 4 thèmes servent de support à ces discussions. C'est le chantier qui s'ouvre devant nous auquel EPA doit prendre part.

Les votes par correspondance pour le national et le départemental

Tous les adhérents d'EPA ont été appelés à voter pour le rapport d'activité et les motions d'orientation (tendances) nationales. Le vote a été organisé par EPA.

Les adhérents d'EPA ont été aussi appelés à voter pour des motions d'orientation et des rapports d'activité des sections départementales FSU.

Les débats d'orientation : 4 thèmes de congrès

Des congrès départementaux se

déroulent de décembre à janvier. Ils revêtent une certaine importance dans la mesure où les 4 thèmes de congrès y sont débattus. Ces thèmes de congrès font le bilan de la période passée et tracent des perspectives d'action, fixent des mandats pour les trois ans à venir. Les 3 composantes de la FSU ont contribué à la construction des textes tels qu'ils sont soumis au débat. Les textes peuvent être modifiés, amendés, complétés jusqu'au congrès de février.

Tous les adhérents ont reçu le cahier des thèmes de congrès avec le Pour n°164.

Si vous avez égaré le dossier, tout est sur le site de la FSU.

EPA DOIT PRENDRE TOUTE SA PLACE DANS LES DEBATS DE CONGRÈS

Nous devons peser pour inscrire nos exigences dans les positionnements de la FSU : sur le périmètre du ministère, sur les DDI, la prise compte du secteur privé, notamment sur le CEE, le lien entre la réforme des rythmes scolaires et le lien avec les associations et les

emplois du secteur privé, sur la décentralisation.

Dans les congrès départementaux FSU. Les sections régionales EPA désigneront leurs délégués qui pourront porter des amendements, des motions, et contributions aux thèmes. Pour que des amendements aient toutes leurs chances d'aboutir, il faut qu'ils soient portés par des sections départementales, des tendances et des syndicats nationaux.

Au congrès national FSU. Le Conseil syndical des 15 et 16 janvier devra mandater ses délégués au congrès. Nous devons donc là aussi débattre des 4 thèmes de congrès.

Dans les Assemblées générales de section EPA, parce qu'il faut mandater les délégués d'EPA dans les congrès départementaux FSU et au conseil syndical EPA. Il faut convoquer des assemblées générales et discuter.

Calendrier

Les sections d'EPA doivent se réunir au mieux avant les congrès départementaux les dates des congrès départementaux sont sur le site de la FSU, au plus tard avant le 15 janvier, date de notre conseil syndical préparatoire au congrès.

BRÈVES

Chaire consacrée à la jeunesse à Rennes

« L'École des Hautes études en santé publique de Rennes, a créé le 16 novembre 2012, une chaire consacrée à la jeunesse. Fruit d'un partenariat avec l'INJEP, la Région Bretagne, le Centre régional d'information jeunesse de Bretagne et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, cette initiative vise à faire émerger un pôle de connaissances alliant recherche scientifique et partage des savoirs sur une thématique qui est au cœur des préoccupations des collectivités territoriales comme des professionnels du secteur. »

La création de sites de recherches est toujours une bonne nouvelle, cependant, cette chaire concrétise un rapprochement entre les champs de la Santé et de l'Éducation Populaire qui tend à considérer la question de la jeunesse comme un problème de santé ou un problème social (au sens de réparation sociale) et inscrit donc les politiques jeunesse dans cet ensemble. La « jeunisation » des politiques publiques, faut-il le redire, nous éloigne des questions éducatives, et plus encore des questions politiques qui fâchent.

Le cadeau de Mme Kirry aux personnels Jeunesse et Sports avant son départ.

Le 23 novembre était publié un arrêté qui abroge les dispositions spécifiques à Jeunesse et Sports quant à l'application de la réduction du temps de travail.

Il en résulte que les personnels de l'Éducation Nationale se voient appliquer les cycles de travail dont ils étaient jusque là exclus.

Les personnels techniques et pédagogiques se voient appliquer un décompte en jours, et doivent effectuer une déclaration ou rendre compte de leur activité selon des modalités définies par leur chef de service.

Les nouveaux règlements intérieurs résultant de cet arrêté devront être soumises à la consultation des CHSCT.

De belles réunions en perspective !

Seul, ou de préférence en association avec le SNEP, EPA porte la **Création d'un ZOOM dans le Thème 1 du congrès national** de la FSU à Poitiers en février 2013

La reconstitution d'un Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative en mai 2012 n'a pas remis en cause les dégradations opérées par la RGPP : dissolution de sa GRH spécifique, dilution départementale en directions interministérielles, fusion régionale avec ce qui reste du ministère de la Santé, lui-même atomisé en Agences Régionales de Santé, destruction du tiers du réseau d'établissements publics nationaux.

Ce ministère est né à la Libération au sein de l'Éducation Nationale. La direction de l'éducation populaire a été créée pour porter comme nécessité démocratique la construction et l'apprentissage de

contre-pouvoirs citoyens, dans un domaine de compétences partagées avec des mouvements d'éducation agréés. La mission de l'État a consisté à former des cadres de mouvements, soutenir des politiques publiques d'équipements, d'emploi, de formation, de développement des pratiques culturelles...

À cette même époque l'organisation du sport est définie par ordonnance en tant que compétence d'État, positionnant l'objet sportif comme enjeu d'intérêt général d'émancipation individuelle et collective. Prenant autonomie de l'Éducation Nationale, direction des sports et d'éducation populaire ont été associées malgré leurs spécificités d'intervention, leurs cadres juridiques différents. Il n'existe pas de loi cadre de l'éducation populaire alors qu'une loi sur le sport organise en France de larges délégations publiques au mouvement sportif. Une culture commune lie ces deux directions, celle d'une action éducative nationale complémentaire à l'école.

En 1983, la distinction ministérielle de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et des Activités Physiques et Sportives (APS) permet de réaffirmer l'éducation physique comme une matière d'enseignement scolaire à part entière et le sport comme pratique éducative sur temps libéré.

En intégrant « Jeunesse et Sports » dans l'ensemble des ministères sociaux, la RGPP et la RéATE dénaturent les missions. La jeunesse est mise en dispositifs, renvoyée à des politiques locales disparates. Les associations sont des structures économiques rejoignant souvent des problématiques d'entreprise. Le sport est hygiénique, de loisirs, tiré vers l'idéologie de la performance et de la compétitivité. L'apprentissage de la citoyenneté est renvoyé aux familles, éventuellement à l'École, sinon à la Police ou à la Justice.

Intégrer « Jeunesse et Sports » dans les ministères sociaux n'est pas seulement une réduction de voilure c'est un dessein politique qui transforme en profondeur les missions d'un État éducateur devenu régalien. La destruction d'emplois, de toute la filière administrative héritée de l'Éducation relève d'une déconstruction calibrée selon des normes gestionnaires et technocratiques. Tous les métiers perdent du sens.

La FSU demande la sortie du MSJEPVA de la sphère des ministères sociaux. Les pans de services « jeunesse et sports » qui perdurent dans les DDCS et DDCSPP doivent rejoindre un pôle éducatif régional décliné au plan départemental. Il en va du maintien des missions nationales éducatives « jeunesse et sports » qui, comme l'action culturelle et l'éducation, doivent être pleinement reconnues pour ne pas être exposées aux clientélismes et lobbies, ni victimes des inégalités territoriales qui se creusent dans un contexte de décentralisation amplifiée.

BRÈVES

Nous aussi nous voulons partir mais pas en préfecture !

Mme Kirry quitte la direction des ressources humaines des ministères sociaux. Elle est désormais préfète de la Nièvre

Nous pourrions nous en réjouir tant nous avons eu à affronter durant son séjour à ce poste nombre de mauvais coups. Elle a mis en œuvre la RGPP et surtout la con-fusion des missions dans ce monstre ministériel (cohésion sociale, santé, jeunesse, sports, ville, famille, logement, droits des femmes).

Elle part, le monstre reste. Nous aussi nous voulons quitter la confusion sociale ministérielle pour rejoindre un pôle éducatif.

Éducation populaire

Présentation de l'ouvrage : « Éducation populaire, une utopie d'avenir » co-édition Cassandre/Horschamp/Les Liens qui libèrent, coordonné par l'équipe Cassandre/Hors champs à partir des entretiens réalisés par Frank Lepage.

Mardi 18 décembre 2012, de 9h30 à 18h30

Le Grand Parquet Jardin d'Éole, 35 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris
Journée préparée en coopération avec le Collectif Éducation populaire & Transformation sociale.

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.

Inscription : resa@horschamp.org <http://www.horschamp.org/spip.php?article4034>

Rapports à lire :**Sur la RGPP et les « retours catégoriels ».**

La députée Karine Bergé a étudié dans le détail la promesse de Sarkozy de faire bénéficier les fonctionnaires, via des primes, des économies réalisées par les suppressions de postes.

Elle met en évidence que le volume des primes allouées n'a pas été plus important qu'avant la RGPP et que les ministères qui ont vu le plus de suppressions de postes ne sont pas ceux qui ont eu le plus de primes (retours catégoriels).

Le tableau comparatif pour l'année 2011 est édifiant. Au ministère de la Défense, où le taux de non-remplacement des personnels a atteint 83 %, le retour catégoriel se limite à 36 % et respectivement 70 % et 47 % au ministère du Développement durable. Plus favorisé, le ministère de l'Intérieur, avec un taux de non-remplacement de 9 %, bénéficie d'un retour catégoriel de 305 %. Corrigé des mesures catégorielles antérieures à la RGPP, le taux atteint tout de même 134 % !

La députée a eu des difficultés à obtenir des informations précises par catégorie. Elle a quand même constaté une diminution des effectifs de catégorie C bien plus forte que celle affectant les effectifs de catégorie A. En 2009, au ministère de l'Économie et des Finances, les effectifs de catégorie C ont diminué de 3 460 postes, tandis que toutes les autres catégories voyaient leurs effectifs augmenter (+ 1 197 pour les catégories A+, A et B).

Le rapport est consultable là :

http://www.assembleenationale.fr/14/budget/plf2013/b0251-tIII-a28.asp#P357_61973

RGPP devient MAP

Un rapport des Députés Christian Eckert (PS) et Cornut-Gentille (UMP) établit un bilan RGPP en étudiant sa mise en œuvre dans les préfectures (délivrances des cartes grises) et à l'Éducation Nationale. Le rapport se place dans une perspective de nécessaire réforme de l'État. Il critique donc la méthode (*abrupte, hiérarchique et confinée*) et les effets limités de la RGPP. Il débouche sur des préconisations dans la perspective d'une poursuite des travaux de modernisation de l'action publique (MAP, il faut se préparer aux nouveaux vocabulaires et acronymes) :

un portage politique au plus haut niveau de l'exécutif, garant de l'efficacité de la prise des décisions et de leur mise en œuvre.

un retour à une décision publique réellement motivée, s'appuyant sur une concertation impliquant les usagers et les agents publics. un débat public, notamment, au Parlement.

s'appuyer sur les acquis de la RGPP que sont l'implication et le dynamisme des états-majors des administrations centrales et déconcentrées.

s'appuyer sur la responsabilisation des échelons plus déconcentrés d'encadrement dans les choix de gestion (le « comment pouvons-nous faire » ?), mais en veillant à ne pas transférer à ce niveau la définition des missions du service public (le « que devons-nous faire » ?).

L'implication des personnels, sous la forme d'un « pilotage en mode projet » aurait pu faire gagner à la fois en efficacité et en acceptabilité. L'usager ressentirait mieux l'évolution des services publics ainsi directement portée par les agents.

Nous avons le programme de la MAP.

C'est lire là :

http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4019.asp#P326_33990

Conseil syndical EPA 15 et 16 janvier 2013 à Nantes**Proposition d'ordre du jour**

14 janvier en soirée :

Accueil des conseillers syndicaux (prévenir Laurence de son heure d'arrivée)

Secrétariat national 20h30-22h30 (organisation des débats du conseil syndical)

15 janvier :

9h30 Ouverture du conseil syndical et adoption de l'ordre du jour

Actualité du SN

Actualités des sections

Préparation du congrès FSU

Débat général introduction aux 4 thèmes

14h00 Travaux de groupes sur les 4 thèmes et rédaction des contributions

17h00 Mise en commun débat et votes

20h 30 Désignation des délégués au congrès

Travaux sur les dossiers d'actualité (périmètre ministériel, DDI, décentralisation, syndicalisation)

16 janvier :

9h00 Préparation du Congrès EPA

Validation du calendrier préparatoire au congrès

Validation du lieu

12h30 Fin du conseil syndical

Rédaction

Marie-Christine BASTIEN et le SN

Directeur de publication

Jean-Louis DUC

Impression

EPA (photocopies)

Adhésion / Abonnement

Didier HUDE

Dépôt Légal : décembre 2012

N° CPPAP : N° 0715 S 07415

N° ISSN : N° 126063694